

RENCONTRE DU COMITÉ DE PARENTS
Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 20 février 2020
 Au Centre administratif de la CSP, 1740 Roberval, St-Bruno-de-Montarville

PRÉSENCES/ABSENCES / REPRÉSENTANT(E)S			
Albert-Schweitzer	Sylviane Jinchereau	Le Sablier	Jacques Bergeron
Antoine-Girouard	Jean-Guy Savaria - ABSENT	Le Tournesol	Carine Poirier - ABSENTE
Arc-en-Ciel	Éric Goudreault	Les Jeunes Découvreurs	Cindy Leclerc
Au Cœur-des-Monts	Mathieu Tessier	les Marguerite	Nancy Toutant - ABSENTE
Au-Fil-de-l'Eau	Anne Lebrun (S)	L.-Hippolyte-Lafontaine	Caroline Duguay
Aux-Quatre-Vents	Nathalie Picard	Ludger-Duvernay	Marie-Josianne Séguin (S)
Carignan-Salières	Martin Bolduc	Madeleine-Brousseau	AUCUN
de Bourgogne	Christine Morency (S)	Mère-Marie-Rose	Karine Messier - ABSENTE
de l'Amitié	David Gagnon - ABSENT	Mgr.-Gilles-Gervais	Mireille St-Denis
de l'Aquarelle	Sylvie Gorgeon	Notre-Dame	Marie-Claude Cyr(S)
de l'Envolée	Aucun	Nouvelle école Mont-Saint-Hilaire	N.Gagné-Patenaude + K.Arbour (S)
de l'Odysée	Marie-Lyne Duguay	Paul-VI	Marie-Ève Turcotte
de la Broquerie	Renée Landry	Père-Marquette	Maude Loisel-Poirier
de la Chanterelle	Marie-Claude Genest	Pierre-Boucher	Isabelle Charbonneau
de la Mosaïque	Sophie Boily - ABSENTE	Saint-Charles	Nicolas Bousquet - ABSENT
de la Passerelle	Julie Roy	Saint-Denis	Martine Provost - ABSENTE
de la Pommeraie	Markus Gauthier	Sainte-Marie	Angélique Aumont - ABSENTE
de la Source	Éric Routhier(S)	Saint-Mathieu	Amélie Lozeau
de Montarville	Stéphane Beauregard	Secondaire de Chambly	J.-Philippe Valade - ABSENT
de Salaberry	Julie Lepage	Secondaire de Mortagne	Étienne Jean + I.Caron (S)
des Cœurs-Vaillants	Sylvain Deblois	Sec. du Grand-Coteau	Cindy Rossignol
des Trois-Temps	P. St-Laurent - ABSENTE	Sec. Du Mont-Bruno	Hadi Chakor - ABSENT
		Sec. François-Williams	Julie Bourque - ABSENTE
du Carrousel	C.Montpetit - ABSENT	Sec. Le Carrefour	Michèle Fontaine
du Grand-Chêne	Jean-Maxime Péloquin (S)	Secondaire Ozias-Leduc	Normand Boisclair
du Moulin	Josée Marc-Aurèle	Secondaire Polybel	Isabel Godard
Du Parchemin	Sylvie Blais - ABSENTE	Éducation internationale	Luc Belley - ABSENT
Du Tourne-Vent	Simon Dansereau	Orientante l'Impact	Nancy Truchon - ABSENTE
Georges-Étienne Cartier	Germain Pitre - ABSENT		
Jacques-de-Chambly	Monia Sigejeje - ABSENTE	Représentant ÉHDAA	Jean-François Lortie
Jacques-Rocheleau	François Roy - ABSENT		
Jolivent	Catherine Véronneau (S)	Participant(e)s de la CSP	
J.-P. Labarre	Sylvain Patenaude	Luc Lapointe	Directeur général
L'Arpège	Dominique Coulombe	Iris Montini	Directrice
La Farandole	Louis-Philippe Desjardins	Ondine Gazzé	Directrice, Service de l'organisation scolaire
La Roseraie	Astrid Martin		
Le Petit-Bonheur	Bao Trinh	Autre	
Le Rocher	E. Robitaille - ABSENTE	Marlène Girard	Secrétaire
Le Rucher	Faiza Benaliouad - ABSENTE		

1. CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Après constatation du quorum, le président déclare l'assemblée ouverte à 19 h 15.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CP2019-
2020-40**

Sur proposition dûment faite par Marie-Lyne Duguay et appuyé par Marie-Claude Genet, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. PAROLE AU PUBLIC

Madame Mélodie Roy assiste à titre d'observatrice seulement.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 16 JANVIER 2020

**CP2019-
2020-41**

Sur proposition dûment faite par Sylvie Gorgeon et appuyé par Stéphane Beauregard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 16 janvier 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Consultations de la CSP

5.1 Consultation relative au projet de découpage en cinq (5) districts du territoire de la CSP en centres de services scolaires et Adoption

Monsieur Luc Lapointe, directeur général de la CSP, soumet aux membres un document illustrant le découpage du territoire de la CSP en cinq (5) districts. Le découpage est effectué en fonction des critères prévus à l'annexe I de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*. Chaque district est décrit par la liste des établissements d'enseignement qui y sont situés en tenant compte de facteurs tels que des caractéristiques communes, des barrières physiques ou les limites d'une municipalité. Le découpage est effectué avec la volonté que chacun des districts soit composé d'écoles dont le territoire est contigu et que les municipalités ne soient pas scindées à l'intérieur de deux ou plusieurs districts. Le découpage des districts entrera en vigueur le 9 mars 2020.

La présentation est suivie d'une période de questions/réponses.

5.2 Consultation relative au projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, la liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021, les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021 et relative au nom pour la nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire de la CSP, présente les modifications suggérées au plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, la liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021, les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021.

Dans le cadre de la consultation, le Comité de parents doit se prononcer sur le nom de la nouvelle école de Mont-Saint-Hilaire. Mme Gazzé explique le processus suivi par l'école afin de trouver un nom. Ce comité a choisi de soumettre trois noms au Conseil des commissaires. Lors de sa séance du 4 février 2020, le Conseil a déterminé le nom à être envoyé en consultation auprès du Comité de parents. Ce nom est divulgué aux membres séance tenante. Le nom proposé est Paul-Émile-Borduas.

La présentation est suivie d'une courte période de questions/réponses. Les membres sont invités à faire parvenir leurs commentaires à l'exécutif du Comité de parents au plus tard le 12 mars 2020 afin de procéder au retour de consultation lors de la rencontre du Comité de parents le 19 mars 2020.

5.3 Consultation sur la politique relative aux services aux dîneurs

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire de la CSP, présente les principales modifications proposées à la politique en vigueur relative aux services aux dîneurs qui permettront d'harmoniser les pratiques entre les écoles et de clarifier des notions liées au statut des élèves et à la tarification du service de surveillance du midi.

La présentation est suivie d'une courte période de questions/réponses. Les membres sont invités à faire parvenir leurs commentaires à l'exécutif du Comité de parents au plus tard le 12 mars 2020 afin de procéder au retour de consultation lors de la rencontre du Comité de parents le 19 mars 2020.

6. QUESTIONS À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Montini répond aux questions demeurées en suspens en décembre et janvier ainsi que celle formulée lors de la rencontre.

Lors de la rencontre du 5 décembre 2019, Martin Claude Le Blanc, École Arc-en-Ciel, a soulevé les questions suivantes en lien avec le communiqué émis par la CSP le 5 novembre 2019 demandant au MEES des investissements majeurs pour construire et rénover les écoles de la CSP. Voir le lien : <https://csp.ca/actualites/la-csp-demande-au-ministere-des-investissements-majeurs-pour-construire-et-renover-des-ecoles/>

(1) Question:

Il est demandé d’avoir un seul gymnase pour l’école de Boucherville, qui sera pourtant très grosse. Les questions à ce sujet :

Est-ce qu’il y a un règlement au niveau du MEES qui empêche d’avoir deux gymnases (ou un gymnase à deux plateaux) pour une école primaire? Dans la négative, pourquoi ne pas avoir demandé deux gymnases pour l’école de Boucherville, vu sa grosseur?

Réponse:

Selon le guide du MEES (2017) de la capacité d’accueil d’une école primaire, à la section 7, Éducation physique et à la santé, on voit ce qui est alloué comme plateaux d’éducation physique selon le nombre de locaux de l’école. Voici le lien au document : http://www3.education.gouv.qc.ca/dgfe/parametre_asp/application/formulaires/aje/doc/capacite_accueil_primaire_reference.pdf

Les locaux de cette catégorie comprennent : le gymnase, la palestine, ou la salle d’activités physiques, etc. Un gymnase avec un rideau diviseur compte pour deux plateaux. Le plateau d’éducation physique a une superficie minimale de 12 m x 18 m et une hauteur libre d’au moins 5,5 m sous les poutres. La salle d’activités physiques doit être libre de colonnes. S’il y a plus de locaux que requis aux fins d’éducation physique, il faut évaluer la possibilité d’une récupération (sauf le gymnase) de ces espaces en locaux d’enseignement ou autres.

Le gymnase est alloué en fonction du nombre de groupes ordinaires du primaire et de ceux en accueil et francisation. Le taux d’occupation du gymnase est calculé en fonction du nombre de groupes qui en fait usage :

16 groupes et moins = 1 plateau
17 à 25 groupes = 2 plateaux
26 à 38 groupes = 3 plateaux

Lorsque nous faisons des demandes de nouvelles écoles, le MEES va nous octroyer les plateaux en conséquence de la taille de l’école.

(2) Question

Dans quelle mesure une école primaire pourrait demander la construction d’un second gymnase afin d’offrir plus de périodes d’éducation physique, si cela est inscrit dans son projet éducatif?

Réponse

Il faudrait faire une demande d’agrandissement si on trouve que le gymnase n’est pas assez grand selon le nombre de locaux de l’école OU organiser des activités sportives dans d’autres installations sportives.

Lors de la rencontre du 8 janvier 2020, Jean-Guy Savaria, École Antoine-Girouard, a soulevé les questions suivantes relativement aux services de garde.

(1) Question

Concernant la tarification du service de garde, pourquoi ce tarif à 8,50 \$ par jour ne suit pas celle décrétée par le Ministère de la famille pour les services de garde subventionnés et les CPE, qui est de 8,35 \$ par jour depuis le 1^{er} janvier 2020?

Réponse :

Selon les règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021, amendées en octobre 2019, les sommes attribuées pour la mesure 30010 (services de garde) doivent être distribuées aux services de garde par la commission scolaire en fonction des besoins de chacun d'eux et des coûts assumés par la commission scolaire pour offrir ce service. La garde des enfants doit être assurée par le personnel de la commission scolaire. Pour les enfants inscrits et présents sur une base régulière (mesure 30011), l'allocation varie en fonction du nombre d'enfants inscrits et présents pour un point de services sur une base régulière selon certains paramètres. Les montants par élève sont ceux de l'année 2018-2019 et sont indexés annuellement selon le taux d'ajustement applicable. La contribution journalière des parents maximale au 1^{er} juillet 2019 a été fixée à 8,20 \$ + taux d'indexation 1,44% = 8,35 \$. Le calcul pour 2019-2020 est donc : 8,35 \$ + 1,44% = 8,47 \$ (8,50\$).

(2) Question

De plus, selon la politique du MEES, « la contribution financière exigible des parents ne doit en aucun cas excéder le montant fixé par jour de garde pour un enfant inscrit de façon régulière » (<http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/services-de-garde/financement/> voir la section « Contribution financière des parents »). Toutefois, les tarifs spécifiques pour les élèves sporadiques sont de 8,50 \$ pour un service de soir uniquement et de 16 \$ pour une journée entière (tarifs automne 2019) ce qui excède le montant fixé par le gouvernement. Les élèves sporadiques ne devraient-ils pas bénéficier de la même tarification maximale que les élèves réguliers?

Réponse : Non.

Lors de la présente rencontre, Dominique Coulombe, École L'Arpège, a des questions relativement aux campagnes de financement.

Madame Coulombe aimerait savoir si les dons en « temps » peuvent être faits, c'est-à-dire si un groupe de parents peut donner de son temps personnel pour réaliser un projet dans l'école. Par exemple, leur école, l'école L'Arpège, a une cour d'école assez désuète et ils aimeraient y apporter des améliorations mineures, ils aimeraient faire un espace pour pouvoir faire des classes extérieures.

Donc ses questions sont :

(1) Question

Est-ce que nous pouvons solliciter les parents qui aimeraient s'impliquer dans la construction de cette aire de travail extérieure pour les enfants de notre école?

Réponse :

Par l'adoption du *Règlement sur les travaux bénévoles de construction* entré en vigueur le 23 novembre 2017, le gouvernement permet l'exécution bénévole de travaux de construction pouvant être effectués au bénéfice des commissions scolaires dans un nombre limité d'activités. La mise en application du nouveau règlement nécessite donc un encadrement rigoureux de la part de la CSP. Entre autres,

- Les travaux sur les matériaux contenant de l'amiante, de la silice, du plomb ou présentant de moisissures ne sont pas autorisés;
- Les travaux en hauteur (de plus de 3 m) et en espace clos ne sont pas autorisés;
- L'achat des matériaux et des outils est aux frais des établissements;
- Les travaux bénévoles de construction pouvant être effectués au bénéfice des commissions scolaires sont limités. Seuls les travaux d'entretien et les travaux de réparation peuvent être effectués (ex. : peinture intérieure et extérieure, les surfaces intérieures tels les revêtements de sols, de murs et de plafonds, et leur finition, remplacement d'une tuile de plancher ou d'un carreau de céramique, etc.). Tous les travaux de modification et de rénovation sont exclus et non autorisés (ex. : remplacement de portes et fenêtres extérieures, plomberie et électricité, entretien des réseaux de chauffage et de ventilation, etc.).

(2) Question

Si c'est possible, est-ce que ces travaux peuvent être réalisés pendant les heures de classe ou ils doivent être faits à l'extérieur des heures d'utilisation de l'école par les élèves?

Réponse :

Afin de faciliter les opérations, deux périodes fixes prédéterminées au calendrier sont choisies. Ces deux périodes sont les 2^e fins de semaines des mois d'octobre et de mai. La direction de l'établissement doit :

- Vérifier si les travaux bénévoles sont permis et si les ressources financières et humaines sont disponibles;
- Faire une demande d'autorisation de travaux bénévoles au Service des ressources matérielles, au minimum trois semaines avant le début des travaux, en remplissant le formulaire de demande de travail bénévole.

(3) Question

Est-ce que les parents bénévoles doivent avoir par exemple des cartes de la CCQ ou non?

Réponse :

Les travailleurs bénévoles ne sont pas couverts par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail; tous les travaux portant sur l'électricité, la plomberie, les réseaux de chauffage, de ventilation, la structure ainsi que sur l'enveloppe extérieure du bâtiment (toiture, portes et fenêtres extérieures,

etc.) ne peuvent être exécutés par des travailleurs bénévoles, qu'ils soient détenteurs ou non d'un certificat de compétence.

7. RETOUR DE CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE DÉCOUPAGE EN CINQ (5) DISTRICTS DU TERRITOIRE DE LA CSP EN CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES

CONSIDÉRANT la présentation faite par M. Lapointe du découpage selon les modalités établies et les commentaires exprimés par les membres, le Comité de parents donne un avis favorable au directeur général concernant le découpage du territoire de la CSP en cinq (5) districts.

**CP2019-
2020-42**

Découpage du territoire de la CSP en cinq (5) districts

CONSIDÉRANT que le 8 février 2020, le projet de loi 40 a été adopté, modifiant ainsi la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT qu'en prévision de la désignation par le Comité de parents des parents qui seront membres du futur Conseil d'administration, la loi prévoit le découpage du territoire en cinq (5) districts;

CONSIDÉRANT que le directeur général peut consulter le Comité de parents à ce sujet;

CONSIDÉRANT la présentation faite par M. Luc Lapointe, directeur général de la CSP lors de la rencontre du Comité de parents le 20 février 2020;

CONSIDÉRANT le découpage présenté selon les modalités établies par le directeur général;

CONSIDÉRANT les commentaires exprimés par les membres du Comité de parents;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain De Blois et appuyé par Jacques Bergeron que le Comité de parents

DONNE un avis favorable au directeur général de la CSP, M. Luc Lapointe, concernant le découpage du territoire de la CSP en cinq (5) districts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. CONSULTATION RELATIVE À LA NOMINATION D'UN PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

**CP2019-
2020-43**

Le huis clos est demandé par Isabel Godard.

Un comité de sélection formé par le comité de gouvernance et d'éthique de la CSP s'est réuni le 9 janvier 2020 et a convenu de tenir un processus d'affichage afin de combler la fonction du Protecteur de l'élève. À la suite des candidatures reçues, le comité de sélection recommande de nommer madame Patricia-Annick Van de Kerckhove à la fonction de Protectrice de l'élève. Cependant, le projet de loi N° 40 a été adopté le 8 février et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Ainsi, le comité de gouvernance et d'éthique n'a pas pu se réunir afin de recevoir la recommandation du comité de sélection. Compte tenu du caractère confidentiel du dossier de

candidature, cette recommandation est donc présentée séance tenante au Comité de parents afin d'obtenir son avis au sujet de la candidate pressentie.

RETOUR DE CONSULTATION RELATIVE À LA NOMINATION D'UN PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

CONSIDÉRANT la présentation faite par Normand Boisclair et Jean-François Lortie ainsi que la recommandation du comité de sélection, le Comité de parents donne un avis favorable au directeur général de la CSP concernant la nomination de Mme Patricia-Annick Van de Kerckhove au poste de Protectrice de l'élève.

**CP2019-
2020-44**

Nomination d'un Protecteur de l'élève

CONSIDÉRANT que le Comité de parents, selon l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, doit être consulté sur la nomination d'un Protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par messieurs Normand Boisclair et Jean-François Lortie, commissaires-parents et membres du Comité de sélection formé par le Comité de gouvernance et d'éthique de la CSP, lors de la séance du 7 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par Anne Lebrun et appuyé par Cindy Rossignol que le Comité de parents

DONNE un avis favorable au directeur général de la CSP, M. Luc Lapointe, concernant la nomination de Mme Patricia-Annick Van de Kerckhove au poste de Protecteur de l'élève.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**CP2019-
2020-45**

Isabel Godard demande la levée du huis clos.

9. FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS (FCPQ)

9.1 Prix Distinctions Reconnaissance

Le Prix Distinctions Reconnaissance est un moyen de valoriser et d'encourager l'implication parentale dans nos écoles et dans nos communautés. La FCPQ estime que les comités de parents sont les mieux placés pour désigner un parent ou un groupe de parents s'étant particulièrement démarqués par leur implication bénévole, qui ont su faire la différence dans leur école ou dans leur commission scolaire. Les membres sont invités à faire parvenir leur sélection de candidat(e) respective d'ici le 17 mars 2020 à 12h. La présentation des nommés se fera au comité de parents du 19 mars. Un vote aura lieu s'il y a plusieurs candidatures. La date limite pour soumettre à la FCPQ le nom du lauréat ou de la lauréate est le 1^{er} avril 2020.

9.2 Congrès 29-30 mai 2020

Le 42^e Congrès de la FCPQ se tiendra les 29-30 mai 2020 à l'hôtel Le Montagnais au Saguenay-Lac-St-Jean, sous le thème « 45 ans ... À bâtir ensemble une école pour TOUS ! » Cet événement permettra aux parents de se ressourcer et échanger entre eux pour découvrir de nouvelles et de meilleures pratiques en participant aux ateliers pertinents et diversifiés qui seront proposés. Le spectacle d'ouverture du Congrès sera assuré par l'humoriste François Massicotte, sous le thème « Quelle famille ! », un regard humoristique percutant sur les différentes formes que peut prendre la famille de nos jours. Le Congrès propose également trois grandes conférences :

- Accompagner nos jeunes à l'ère du numérique avec l'École branchée
- Alloprof : le meilleur allié des parents !
- Loi sur l'instruction publique et engagement parental

Selon les prévisions, 5 ou 6 membres du Comité de parents, incluant les 2 délégués de la FCPQ, pourront participer au Congrès. Les participants seront connus lors de la prochaine rencontre du Comité de parents qui se tiendra le 19 mars prochain. S'il y a un plus grand nombre de personnes intéressées que de places disponibles, un tirage au sort aura lieu.

10. SUIVI DU PROJET DE LOI 40

FCPQ en direct

Une séance d'information virtuelle sur le contenu et les impacts du projet de loi N° 40 s'est tenue le 17 février 2020. La présentation power point utilisée lors de cette séance est disponible ainsi que le tableau comparatif complet des changements à la *Loi sur l'instruction publique*.

Présentation par Normand Boisclair

Dans le cadre de l'adoption du projet de loi No.40 *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le 8 février dernier, Normand Boisclair présente aux membres un tableau comparatif (avant/après) des modifications à la *Loi sur l'instruction publique* plus particulièrement en ce qui a trait au conseil d'établissement, au comité de parents et au conseil d'administration. La liste des dates importantes à retenir concernant les dispositions transitoires est également présentée. Les membres recevront une copie de la présentation suite à la rencontre.

Adoption de deux résolutions en appui au CCSÉHDAA

Monsieur Boisclair soumet également à l'attention des membres deux (2) résolutions à l'attention de la FCPQ pour adoption. L'une exprime le mécontentement des parents face aux déclarations de la FCPQ relatives au projet de loi N° 40, plus spécifiquement l'absence d'un représentant du CCSÉHDAA au sein du conseil d'administration des futurs centres de services scolaires, et l'autre se veut un appui à la lettre transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur rédigée et signée par les présidents des CCSÉHDAA présents lors du FCÉHDAA, tenu

en marge du Conseil général de la FCPQ le 8 février dernier. Ces deux résolutions seront transmises à l'ensemble des Comités de parents du Québec, et la seconde sera également transmise à divers organismes et aux députés responsables de l'éducation de chacun des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale.

CONSIDÉRANT les commentaires exprimés, les membres du Comité de parents conviennent à l'unanimité de transmettre les résolutions selon les termes énumérés ci-dessus.

**CP2019-
2020-46**

Position du Comité de parents de la Commission scolaire des Patriotes en lien avec la prise de position de la Fédération des Comités de parents du Québec concernant l'absence d'un représentant du CCSÉHDAA au Conseil d'administration des futurs Centres de services scolaires

CONSIDÉRANT le dépôt d'un amendement à l'article 49 du projet de loi 40, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que cet amendement modifie la composition proposée du Conseil d'administration des futurs Centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT que cet amendement diminue la présence des parents au sein du Conseil d'administration, passant de 8 membres sur 16 à 5 membres sur 15 (50 % à 33% de représentativité);

CONSIDÉRANT que cet amendement permet de maintenir un lien qui existe actuellement entre le Comité de parents et le Conseil d'administration, tel qu'exigé par la FCPQ dans son mémoire déposé en commission parlementaire (recommandation 22);

CONSIDÉRANT que cet amendement prévoit le découpage du territoire d'une Commission scolaire en cinq (5) districts par le directeur général de la Commission scolaire afin d'assurer une représentativité de tous les secteurs;

CONSIDÉRANT que cet amendement prévoit que chacun des districts sera représenté par un parent membre du Comité de parents et que celui-ci sera élu par les membres de ce Comité de parents, sans garantie qu'un membre du CCSÉHDAA puisse représenter un district;

CONSIDÉRANT que le CCSÉHDAA perd sa représentativité au sein de l'instance décisionnelle acquise en 2014;

CONSIDÉRANT que la FCPQ a exigé qu'un parent provenant du CCSÉHDAA siège au Conseil d'administration (recommandation 9);

RENCONTRE DU COMITÉ DE PARENTS
Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 20 février 2020
Au Centre administratif de la CSP, 1740 Roberval, St-Bruno-de-Montarville

CONSIDÉRANT que la FCPQ s'est déclarée « *satisfaite de l'amendement concernant la composition du futur conseil d'administration* »¹

CONSIDÉRANT que le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, a déclaré que « *l'amendement a été élaboré en collaboration avec la Fédération des comités de parents du Québec* »²

CONSIDÉRANT que la FCPQ n'a pas démenti publiquement la déclaration du Ministre;

CONSIDÉRANT que l'ouverture de l'article 49 pour l'amender était l'occasion idéale pour inclure au moins un parent provenant du CCSÉHDAA au sein du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le rôle de la FCPQ est de représenter l'ensemble des parents du Québec, incluant les parents d'élèves HDAA;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents de la Commission scolaire des Patriotes considère que la place des parents d'élèves HDAA doit être préservée dans la nouvelle gouvernance scolaire;

CONSIDÉRANT qu'en se déclarant satisfaite de l'amendement, la FCPQ a donné un appui au Ministre en lien avec la composition du futur Conseil d'administration, donc sans un parent provenant du CCSÉHDAA;

CONSIDÉRANT l'adoption sous « bâillon » du projet de loi 40, laquelle confirmait l'absence d'une place réservée au Conseil d'administration pour un parent représentant le CCSÉHDAA;

CONSIDÉRANT le communiqué de presse du 8 février 2020³ de la FCPQ qui se déclare déçue de l'absence au Conseil d'administration d'un parent représentant le CCSÉHDAA;

CONSIDÉRANT qu'une vive dénonciation aurait dû être faite afin de soutenir les parents d'élèves HDAA dans leur maintien autour de la table décisionnelle;

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Lortie et appuyé par Anne Lebrun que le Comité de parents de la Commission scolaire des Patriotes

- DÉNONCE la position prise par la FCPQ dans ses communiqués de presse du 15 janvier 2020 et du 8 février 2020;
- DEMANDE à la FCPQ d'intervenir auprès du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin de modifier la Loi sur l'instruction publique pour assurer une place à un représentant du CCSÉHDAA au Conseil d'administration des futurs Centres de services scolaires avant la mise en place des premiers Conseils d'administration;
- QUE cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :
 - La Fédération des Comités de parents du Québec
 - L'ensemble des Comités de parents du Québec

ADOPTÉE UNANIMEMENT

¹ [Communiqué de presse de la FCPQ le 15 janvier 2020](#)

² [Article du site internet de Radio-Canada paru le 15 janvier 2020](#)

³ [Communiqué de presse de la FCPQ le 8 février 2020](#)

**CP2019-
2020-47**

Appui à la lettre transmise au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur rédigée par le Forum des parents d'élèves HDAA (FPÉHDAA)

CONSIDÉRANT l'adoption sous « bâillon » dans la nuit du 8 février 2020 du projet de loi 40 et de ses amendements;

CONSIDÉRANT que l'adoption de cette loi mettant fin à la présence autour de la table décisionnelle de la structure scolaire d'un représentant officiel des parents d'élèves HDAA;

CONSIDÉRANT la tenue du Forum des parents d'élèves HDAA (FPÉHDAA) le 8 février 2020, dans le cadre du Conseil général de la Fédération des Comités de parents du Québec (FCPQ);

CONSIDÉRANT que les parents de ce forum ont dénoncé fermement la disparition d'un représentant du CCSÉHDAA au Conseil d'administration des futurs Centres de services scolaires, entre autres, en rédigeant une lettre à l'intention du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge;

CONSIDÉRANT que le FPÉHDAA a demandé à la FCPQ de signer conjointement une lettre dénonçant la situation et que cette dernière n'a pas donné suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la lettre du FPÉHDAA jointe en annexe de cette résolution;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents de la Commission scolaire des Patriotes considère qu'une place spécifique à un parent d'élève HDAA doit être préservée dans la nouvelle gouvernance scolaire;

CONSIDÉRANT qu'une vive dénonciation de cette disparition doit être faite afin de soutenir les parents d'élèves HDAA dans leur objectif d'avoir une place réservée au sein des futurs Conseils d'administration des centres de services scolaires;

IL EST PROPOSÉ par Cindy Rossignol et appuyé par Michèle Fontaine que le Comité de parents de la Commission scolaire des Patriotes;

- APPUIE la lettre rédigée par le FPÉHDAA;
- DÉNONCE la perte d'un siège réservé aux parents d'élèves HDAA provenant du CCSÉHDAA au Conseil d'administration des Centres de services scolaires;
- DEMANDE au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de revoir la composition des futurs Conseils d'administration des Centres de services scolaires afin d'assurer un siège de parent à un représentant du CCSÉHDAA, avant l'entrée en fonction des premiers Conseils d'administration prévue le 15 juin 2020;
- QUE cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :
 - La Fédération des Comités de parents du Québec;
 - Mouvement de parents Je protège mon école publique (JPMEP);
 - Mouvement de parents L'école ensemble;

RENCONTRE DU COMITÉ DE PARENTS
Procès-verbal de la séance tenue jeudi le 20 février 2020
Au Centre administratif de la CSP, 1740 Roberval, St-Bruno-de-Montarville

- L'ensemble des Comités de parents du Québec;
- M. Jean-François Roberge, député de Chambly et Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec;
- Mme Marwah Rizqy, député de Saint-Laurent et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation et d'enseignement supérieur;
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation;
- Mme Véronique Hivon, députée de Joliette et porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'éducation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

Référer à l'Annexe A.

Présidence

Une lettre ayant pour but de dénoncer le recours au « bâillon » pour l'adoption du projet de loi N°40 a été transmise par courriel au Premier ministre du Québec, François Legault, ainsi qu'au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge le 6 février 2020.

12. PAROLE AUX MEMBRES

Aucun commentaire.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**CP2019-
2020-48**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sylvain De Blois et appuyé par Mathieu Tessier de lever l'assemblée. Il est 23h15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Normand Boisclair, Président

Marlène Girard, Secrétaire

I. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE (Normand Boisclair)

J'ai transmis, au nom du Comité de parents, une lettre par courriel au Premier Ministre du Québec, François Legault, ainsi qu'au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, Jean-François Roberge. Cette lettre avait pour but de dénoncer le recours au « bâillon » afin d'adopter le projet de loi 40, qui modifie la gouvernance scolaire entre autres. La lettre en question est disponible à la fin de ce document.

II. RAPPORT DES COMMISSAIRES-PARENTS

(Sylvie Gorgeon, commissaire-parent au primaire / Isabel Godard, commissaire-parent au secondaire / Normand Boisclair, commissaire-parent sans désignation / Jean-François Lortie, commissaire-parent CCSÉHDAA)

Fait saillants de la séance du 4 février 2020

- Le Rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire des Patriotes a été présenté en séance publique du Conseil. Ce rapport est disponible sur le site Web www.csp.ca à l'onglet « Publications ».
- Les membres du Conseil ont adopté les versions révisées des deux politiques suivantes : » Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées par les écoles et par les centres » Politique sur la perception des créances.
- Les membres du Conseil ont adopté en partie les frais à exiger des parents pour les services de surveillance du midi pour l'année scolaire 2020-2021. Les frais associés à un service de surveillance du midi ayant des modalités particulières d'encadrement seront quant à eux adoptés à la fin du processus de consultation.
- Les membres du Conseil ont abrogé la Politique de disposition des biens.
- Les membres du Conseil ont nommé madame Louise Chenard à la fonction de substitut au Protecteur de l'élève.
- Les membres du Conseil ont adopté l'offre de services en classe d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2020-2021.
- Les membres du Conseil ont approuvé les documents suivants, afin qu'ils soient soumis à une consultation : » Projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023; » Projet de liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021; et » Projets d'actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2020-2021. Le Plan triennal est un document qui établit, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.
- Les membres du Conseil consulteront le Comité de parents au sujet du nom proposé pour la nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire.

– Les membres du Conseil ont résolu de présenter les deux demandes suivantes au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : » Une demande d'allocation pour l'agrandissement de la nouvelle école primaire déjà autorisée pour Carignan afin d'en augmenter le nombre de locaux de classes à 8 classes du préscolaire et 24 classes du primaire; » L'autorisation de contracter un emprunt à court terme d'un maximum de 3 000 000 \$ pour l'acquisition de locaux modulaires afin de permettre des travaux de réfection dans les écoles du secteur de Beloeil, McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

– Les membres du Conseil ont mandaté le Service des ressources matérielles et le Service du secrétariat général et des communications afin que ces derniers procèdent à la négociation des protocoles d'entente suivants : » Protocoles d'entente relatifs à l'utilisation des stationnements de la Commission scolaire des Patriotes et à la réglementation municipale applicable; » Protocoles d'entente réciproques avec les organismes identifiés à titre de lieux de rassemblement relativement à la mise en œuvre des plans de mesures d'urgence; » Protocole d'entente avec la ville de Saint-Basile-le-Grand relatif à l'aménagement et à l'utilisation d'un espace de stationnement additionnel à l'école Jacques-Rochelleau.

I. RAPPORT DE LA TRÉSORERIE (Bao Trinh)

Le nombre de participants au prochain Congrès FCPQ les 29-30 mai 2020 sera déterminé lors de la rencontre du 20 février.

II. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT (Cindy Rossignol)

Faits saillants de la rencontre tenue le 5 février 2020

- Prévisions budgétaires 2019-2020
- Priorités 2019-2020 du Service de l'organisation scolaire
 - Révision de la politique relative au transport des élèves pour l'entrée et la sortie quotidiennes des classes : modifications majeures. Date d'entrée en vigueur : le 1^{er} juillet 2020.

La prochaine rencontre se tiendra le _____.

V. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AUX SERVICES ÉHDAA (Jean-François Lortie)

La rencontre prévue le 27 janvier 2020 n'a pas eu lieu faute de quorum.
La prochaine rencontre se tiendra le 24 février 2020.

VI. RAPPORT DES DÉLÉGUÉS FCPQ (Marie-Ève Turcotte et Jean-Guy Savaria)

Un conseil général s'est tenu le 8 février 2020 à Longueuil. Les faits saillants de cette rencontre sont décrits dans le CG Express joint à l'envoi aux membres.

La FCPQ invite tous les parents engagés et toutes les personnes intéressées à une séance d'information virtuelle portant sur le contenu du projet de loi 40 et ses impacts dans nos instances. Cette séance est gratuite et ouverte à tous. Aucune inscription n'est requise, vous

n'avez qu'à cliquer sur ce lien au début de la séance pour participer: <https://zoom.us/j/428394939>. La salle virtuelle sera ouverte dès 19h (la présentation débute à 19h30).

Abonnez-vous à l'Infolettre de la FCPQ: <http://www.fcpq.qc.ca/fr/inscription-a-linfolettre-fcpq>

La Fédération des comités de parents du Québec a une offre très riche pour la formation pour l'année à venir - n'hésitez pas à vous inscrire et à faire circuler dans vos milieux:

<http://www.fcpq.qc.ca/fr/formations>

Note : Il est possible de vous inscrire gratuitement aux webinaires. Pour le faire vous devez envoyer un courriel à la secrétaire du Comité de parents nous indiquant votre intention. Lors de votre inscription vous n'aurez qu'à choisir l'option qui mentionne que votre inscription est payée par votre CP.

VI. REPRÉSENTANTS DE SECTEURS

Vert (Josée Marc-Aurèle)

Bleu (Mathieu Tessier)

Rose (Astrid Martin)

Blanc (Cindy Rossignol)

VII. À SURVEILLER DANS VOS CÉ (Isabel Godard)

- Approbation des grilles-matières
- Adoption des critères de sélection du directeur ou directrice de l'établissement
- Approbation des règles internes du service de garde
- Établir les principes d'encadrement du coût des documents et autres contributions financières exigées des parents

La prochaine rencontre du Comité de parents se tiendra le 19 mars 20